

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2015
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. C. QUESADA - F. MINARD - J. JOANNET - F. DUBESSAY - J. ROIG - J. M. GUERRE - J. P. BLANC - C. CATARD - C. SEGUIN - R. LOVATY - C. PAGLIA - D. GAILLE - P. JOURDAIN - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - J. COGNET - C. BERNARD - T. LEFAURE - M. MORGAND - S. DELABRE - B. AGUIAR - J. BAPTISTE - C. FAYOLLE - G. MARSONI - M. GUYOT - E. GOULFERT - M. DEMARQUE - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - A. BAURY - G. MAQUIN - C. BENOIT (jusqu'à la question n° 5) - E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - J. J. MARMOL - S. FONTAINE - M. O. COURSOL - J. L. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - C. LOPEZ - C. SAUVAGNAT (suppléant), Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. GONZALES à C. SAUVAGNAT - N. RAY à J. ROIG - J. Y. CHEGUT à C. CATARD - F. DUWICQUET à A. CORNE - M. C. STEYER à F. AGUILERA - C. GRELET à G. MAQUIN - W. PASZKUDZKI à B. KAJDAN - Y. J. BIGNON à S. FONTAINE - C. BENOIT à M. JIMENEZ (à partir de la question n° 6) - Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mme P. SEMET et M. S. GAYET, Conseillers Communautaires.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare la séance ouverte et propose la désignation de **M. Jean-Sébastien Laloy**, en qualité de secrétaire de séance.

- approbation à l'unanimité.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

N° 1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2015- APPROBATION (rapporteur *M. le Président*)

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 26 février 2015 est adopté à l'unanimité.

- En réponse à une remarque formulée par **M. Pommeray** sur le bilan carbone de l'envoi des documents aux conseillers communautaires sous format dématérialisée PDF, **M. le Président** émet un avis favorable à la transmission des documents en format PDF mode-texte.

N° 2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES –DELEGATIONS AU PRESIDENT (rapporteur *M. le Président*)

M. le Président donne connaissance au Conseil des décisions qui ont été prises depuis le Conseil Communautaire du 26 février 2015.

Cette communication ne fait l'objet d'aucune observation.

N° 3 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – COMPOSITION - DESIGNATION DES MEMBRES (rapporteur *M. le Président*)

- **M. le Président** invite les élus à se prononcer sur la liste des membres composant le Conseil de Développement de VVA proposée suite à la commission n° 5 du 29 janvier 2015, qui a suggéré la suppression de la notion de collèges et de l'abaissement du nombre à 30 membres par rapport à la précédente composition.

➤ **M. Pommeray** fait remarquer le délai très court de communication aux conseillers communautaires de cette liste puis observe, alors que la commission ad'hoc avait longuement insisté sur le profil des membres de ce conseil, qu'on se trouve à la limite du conflit d'intérêt ou de la cellule de reclassement. L'évaluation du précédent conseil de développement ayant fait le constat qu'il ne servait à rien, sa prévision sur le prochain est à peu près identique. Enfin, il regrette que sa proposition sur certaines personnes, consultées préalablement et qui avaient donné leur accord, n'ait pas été retenue, VVA se privant à son sens d'un regard indépendant et pertinent utile dans le processus de décision publique. Il conclut en précisant qu'il votera contre cette délibération.

- **M. le Président** souligne que le précédent conseil n'a pas vraiment fonctionné du fait notamment de l'absence de ses représentants et pense qu'en désignant des personnes travaillant à Paris ou à Lyon, comme celles proposées par **M. Pommeray**, cela risque de se reproduire. Il propose ensuite le vote de la proposition.

Le Conseil Communautaire approuve la liste des personnalités qualifiées composant le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier proposée, à la majorité des suffrages exprimés (59 pour, 1 contre et 7 abstentions).

(**M. Pommeray** a voté contre)

(Mmes et MM. Bouard, Baptiste, Guerre, Skvor, Delabre, Minard et Aguiar se sont abstenus)

N° 4 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – COMPOSITION (*rapporteur M. le Président*)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la liste des membres de l'assemblée délibérante composant la commission consultative des services publics locaux, à savoir :

. Le Président ou son représentant

Titulaires :

- . M. Michel Guyot
- . M. Franck Duwicquet
- . M. Gabriel Maquin
- . M. Jean-Jacques Marmol
- . M. Raymond Mazal
- . M. Michel Aurambout

Suppléants :

- . M. Franck Gonzales
- . M. Joseph Kuchna
- . M. Joseph Gaillard
- . Mme Annie Dauphin
- . M. André-Gilbert Crouzier
- . Mme Sylvie Fontaine

M. le Président est également autorisé à solliciter auprès du Conseil de développement la liste de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants issus de ses membres.

N° 5 - CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE VICHY VAL D'ALLIER ET L'AGENCE D'URBANISME CLERMONT METROPOLE – ANNEE 2015 (*rapporteur Mme Elisabeth Cuisset*)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la convention de financement entre Vichy Val d'Allier et l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole définissant le montant de la participation financière de Vichy Val d'Allier, au titre de l'année 2015, à 158 150 € qui sera versée comme suit :

- un versement de 69 075 € à la signature de la convention
- un versement de 69 075 € en octobre 2015
- un versement de 20 000 € faisant l'objet d'une facturation spécifique à l'issue de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Axe 8 – Développement urbain intégré » du FEDER.

Mandat est donné à M. le Président ou à son représentant pour signer la convention de financement.

► **M. Laloy**, en sa qualité de Vice-Président de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, n'a pas pris part au vote.

► **M. Guerre** félicite tout d'abord les conseillers départementaux élus récemment notamment Mme Cuisset et MM. Aguilera et Laloy qui siègeront dorénavant dans les deux exécutifs, ce qui devrait faciliter la coordination entre le Conseil Départemental et VVA.

Si la convention avec l'agence d'urbanisme ne pose pas de problème, il lui semble que la construction de la métropole Clermont-Vichy-Auvergne est en sommeil depuis quelques mois alors que d'autres métropoles avancent (Lyon, Grenoble). Il lui paraît donc important de passer à la vitesse supérieure afin de ne pas être affaibli dans la nouvelle grande région.

➤ **M. Malhuret** souligne qu'il s'agit d'un sujet suffisamment important pour être évoqué au sein d'une commission ou de l'assemblée communautaire.

Il souhaite toutefois apporter quelques éléments de réponse en rappelant tout d'abord la chronologie de la création de cette structure en novembre 2013, puis les différentes échéances électorales survenues depuis cette date modifiant largement le paysage politique de l'espace métropolitain.

Depuis, le syndicat mixte métropolitain a élu son exécutif en octobre 2014. Il en est devenu le Président succédant ainsi à M. Dominique Adenot. Le syndicat a repris ses travaux dans le cadre de la grande région Rhône-Alpes-Auvergne. Le Bureau et le Conseil Syndical se sont réunis à plusieurs reprises et la décision a été également prise de réactiver et de réactualiser les objectifs des 4 commissions qui se réuniront prochainement. Un séminaire des élus de l'aire métropolitaine sera également organisé en juin ou juillet prochain. L'élargissement de ce syndicat à d'autres EPCI est également d'actualité.

Il fait ensuite un point sur les métropoles existantes dans l'espace Rhône-Alpes-Auvergne puis évoque le questionnement de la ville de Clermont sur la création d'une communauté urbaine ou d'une future métropole.

➤ **M. Guerre** souligne que si les questions d'évolution prennent du temps, la société elle évolue et nos territoires prennent du retard. C'est la raison pour laquelle, il demande au Président du Syndicat Mixte de redoubler d'effort sur cette question. Enfin, il souscrit à la proposition de M. le Président d'un débat spécifique sur la question du rapprochement Vichy-Clermont et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

POLE RESSOURCES/FINANCES

N° 6 - COMPTES DE GESTION 2014 DE Mme LA TRESORIERE PRINCIPALE DE VICHY – RECEVEUSE COMMUNAUTAIRE – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire adopte et donne acte à Madame la Trésorière Principale de Vichy - Receveur Communautaire – de ses comptes de gestion dressés au titre de l'exercice 2014 pour le Budget Principal et pour les six Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier.

N° 7 - COMPTES ADMINISTRATIFS DE M. LE PRESIDENT – EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

➤ Préalablement à l'examen des documents budgétaires, **M. le Président** informe l'Assemblée que depuis la réunion du Débat d'Orientation Budgétaire le 26 février dernier où avaient été présentées des conclusions alarmantes du fait de la baisse drastique des dotations d'Etat dans les années à venir, la DGFIP a fait part d'une baisse moins conséquente de la dotation 2015 de fonctionnement. Les documents de synthèse qui ont été envoyés sont dans la continuité directe de ceux fournis lors du DOB 2015. Seules les modifications y sont mentionnées. L'intégralité des informations financières ont été fournies avec l'envoi des documents.

➤ A la demande de M. le Président, **M. Aguilera**, Vice-Président délégué aux Finances, procède à une présentation détaillée des résultats des comptes administratifs établis pour l'année 2014 tant en ce qui concerne le Budget Principal que les budgets annexes (cf. annexe) ainsi que sur le budget primitif 2015.

Il en ressort pour 2015 :

- un niveau d'investissements tous budgets cumulés bien au-delà de la moyenne des années précédentes,

- un effort considérable sur les dépenses de fonctionnement (déjà appliqué en 2014 et confirmé pour 2015 et même amplifié)
- un niveau d'endettement toujours haut mais maîtrisé permettant un désendettement consolidé,
- le maintien de la pression fiscale en 2015 tant sur la fiscalité économique que pour les ménages

➤ A l'issue de cette présentation, **M. le Président** propose la parole aux élus souhaitant intervenir.

➤ **M. Pommeray** rappelle que les budgets ont un langage et constate qu'il n'est plus question aujourd'hui ni de chiffres ni de mécaniques budgétaires mais d'actions et d'orientations politiques un an après les élections municipales. S'agissant du budget de VVA, il relève toutefois un budget d'attente.

Puis, il évoque la période de mutation à la fois financière et d'organisation territoriale et réitère ses propos tenus lors du débat d'orientations budgétaires de positionner l'agglomération comme une collectivité « clé » dans le développement du territoire.

Il fait ensuite part des remarques suivantes :

- l'absence de projet d'agglomération et ses inquiétudes sur sa construction et sa conception qui lui semble être une addition des intérêts communaux,
- pas de choix ni de débat sur les grands projets (Boulevard Est, Montpertuis, les liaisons CSO, CNO, ...),
- pas de choix sur la mutualisation au cœur de la campagne électorale il y a un an,
- des politiques publiques importantes au point ou ralenties (ex : gens du voyage),
- une politique de solidarité en échec,
- l'absence d'anticipation sur la question de la surface et des compétences de la communauté et les moyens

M. Pommeray demande au Président de faire dès maintenant des choix, de donner des orientations et un rythme à cette communauté qui doit être le moteur du Sud-Allier, en conclusion, d'avoir une politique et de la mettre en œuvre.

➤ **M. le Président** fait part de son étonnement sur les remarques qu'il juge infondées et contraires à la réalité alors que le budget investissement pour 2015, de 23,5 M€, est supérieur au plus fort budget d'investissement des deux mandats précédents de près de 18 M€.

Il apporte ensuite des réponses aux observations, à savoir :

- sur le sentiment d'attente et de lenteur, il indique que depuis plusieurs mois les élus travaillent « à marche forcée » tant sur le projet d'agglomération que sur le schéma de mutualisation et plus récemment sur le pacte fiscal et financier,
- sur la conception du projet d'agglomération, il souligne qu'il est tout à fait démocratique de consulter les communes sur leurs projets et indique que ce document sera voté en juin prochain après débat sur les orientations,
- sur l'absence de choix sur les investissements, il relève que l'on ne peut pas dire à la fois qu'il y a un aller/retour avec les communes et dire on va avoir un produit tout ficelé, cela lui paraît tout à fait contradictoire alors que de nombreux investissements ont été inscrits en 2015,
- sur la mutualisation, il indique qu'à l'ordre du jour de ce soir est inscrite la question de la création du service commun pour l'application du droit du sol et que dans les prochaines semaines sera soumis à l'assemblée le schéma de mutualisation à l'issue de la consultation du personnel concerné et des représentants des syndicats.

✎ **M. Aguilera** souligne que pour la première fois depuis la création de l'agglomération l'exécutif présente un budget primitif en baisse après un travail considérable réalisé par les élus et les services.

Il précise à l'Assemblée :

- . que des efforts très importants ont été effectués, dès 2014, sur les dépenses de fonctionnement et confirmés en 2015,
- . avec en parallèle le maintien des taux de fiscalité, ce qui constitue un exercice particulièrement complexe pour un EPCI endetté comme le nôtre,
- . que le schéma de mutualisation, qui impactera la communauté d'agglomération avec une croissance très forte de ses effectifs, va être réalisé en moins de 18 mois et sera opérationnel pour la plupart des services au 1^{er} janvier 2016 (1ère étape),
- . que le pacte fiscal et financier va être engagé, le cabinet ayant été retenu par le bureau communautaire pour une présentation de ses premières conclusions avant l'été et à l'assemblée avant la fin de l'année, permettant d'ouvrir le débat sur la solidarité.
- . que tous les sujets de la communauté d'agglomération sont modifiés en profondeur pour lui redonner une nouvelle dynamique pour préparer les mutations territoriales.

✎ **M. Guerre** rappelle que le compte administratif 2014 est une suite logique du DOB de novembre 2013 et du budget de 2014 qui avait été critiqué. Il observe aujourd'hui avec satisfaction qu'il est indiqué que "son exécution est conforme à la stratégie financière présentée lors du DOB », et s'en félicite.

Sur le budget primitif 2015, il constate :

- des recettes fiscales en hausse de 0,69%/2014,
- des compensations fiscales versées par l'Etat également en hausse de 100k€,
- des dotations en baisse mais moins importantes qu'annoncées lors du DOB
- la poursuite du désendettement engagé en 2008

Il souligne l'absence de volonté du nouvel exécutif depuis un an d'avancer sur des projets n'engageant pas financièrement l'agglomération, notamment :

- . sur la construction métropolitaine, le manque d'anticipation avec les EPCI entourant notre territoire sur les évolutions législatives,
- . sur le contournement nord/ouest, le tracé proposé entre Charneil et Vendat qui ne peut être réalisé alors que l'Etat a inscrit des crédits d'études,
- . sur Montpertuis, aucune avancée sur le principal projet industriel sur l'agglomération,
- . sur les aires d'accueil des gens du voyage, un retour à la case départ sur un dossier difficile pour lequel VVA est hors la loi,
- . sur les transports, la suspension des engagements antérieurs en faveur d'une tarification solidaire,
- . sur la mutualisation, le non transfert de l'enseignement artistique qui aurait pu être effectif dès septembre dernier au risque d'impacter sur la classification des établissements et à terme sur la qualité de l'enseignement,
- . sur le SCOT, la question de la suite donnée par les juges administratifs à la requête déposée par la ville de Vichy,
- . sur le projet d'agglomération, aucune information des élus communautaires sur ce document et une commission ad'hoc -a contrario de 2001 et 2008 – qui n'est pas encore constituée.

Sentant l'esprit communautaire reculer, **M. Guerre** tire le signal d'alarme car à rester immobile VVA pourrait bien, selon lui, rencontrer de grosses difficultés dans les années à venir en raison des évolutions structurelles qui vont impacter notre territoire.

- **M. le Président** se dit surpris de ces observations et apporte quelques précisions, à savoir :
- nouvelle configuration des futurs EPCI : il rappelle qu'elle dépend d'une loi sur la réforme territoriale « la loi NOTRe », et qu'en l'absence d'informations précises à ce jour, il lui paraît inconvenable d'engager des débats avec les autres EPCI qui pourraient y voir une injonction de la part de l'agglomération, même si des réflexions sont en cours avec ces structures,
 - contournement nord-ouest : il indique qu'il s'agit d'une route nationale financée par l'Etat et qu'il n'est pas de la responsabilité de l'agglomération si ce contournement n'est pas réalisé, rappelant que la région Auvergne fait partie des rares régions en France qui ont refusé de mettre de l'argent sur les routes et qui ont fait le choix politique du rail,
 - site de Montpertuis : il informe que les démarches entreprises auparavant ont été poursuivies -2 M€ provenant de l'ancien CPER ont été affectés-, que sa dépollution est toujours en cours et qu'une discussion est engagée avec le syndicat métropolitain et de grands entreprises sur la future destination de ce site sur un projet concernant notamment la filière bois,
 - gens du voyage : il indique que le manque de concertation sur ce sujet avec les communes concernées les années précédentes a conduit VVA au Tribunal administratif, et qu'il était donc tout à fait nécessaire de reprendre les contacts avec ces communes et le Préfet de l'Allier,
 - enseignement artistique : il rappelle qu'il a sollicité pendant de nombreuses années – sans succès- le Président de VVA d'alors pour avancer sur le dossier de la mutualisation des enseignements artistiques, et qu'une discussion est aujourd'hui engagée avec les communes et des directeurs des écoles de musique concernés,
 - ScoT : le désaccord entre le Maire de Bellerive et lui-même en tant que Maire de Vichy essentiellement sur l'implantation de la zone des calabres étant aujourd'hui réglé de façon amiable, il indique avoir informé le tribunal administratif qu'il ne contestait plus la délibération sur le ScoT.

➤ En réponse à une interrogation de **M. Pommeray** sur l'enveloppe de 40 000 € allouée à la mission locale, **Mme Delunel** indique que plus de 25 000 € vont pouvoir être débloqués sur cette enveloppe sur des actions demandées par la mission locale.

➤ **M. Skvor** fait part de quelques remarques sur l'exercice budgétaire 2015:

- sur un budget de début de mandat et de transition, et alors que Lyon, St Etienne, Grenoble se donnent les contours d'une grande métropole et Clermont-Communauté se place résolument dans un passage en Communauté urbaine pour à l'horizon 2020 se donner les moyens de piloter la future plaque métropolitaine, il souligne que VVA a un rôle à définir et à tenir,
- sur les atténuations de produits qui lui semble être plus du « raboutage », et notamment la ligne consacrée aux attributions de compensation, il souligne tout le chemin à parcourir et le débat nécessaire dans les semaines ou mois à venir en termes de mutualisation et de transferts de compétences,
- du point de vue de la politique de l'air, pour VVA partie intégrante du plan air énergie climat 2014/2018, il remarque que pour 2015 l'adhésion à l'association de mesure de la qualité de l'air (ATMO) n'est toujours pas budgétée -environ 26 000 €/an-, ce qu'il trouve paradoxal dans une agglomération dont l'image, l'identité et l'histoire repose toute entière sur la santé.

➤ **M. le Président** se dit prêt à engager une réflexion sur l'opportunité d'adhérer à l'ATMO Auvergne spécifiquement pour le territoire vichyssois, plusieurs stations existant déjà dans le département.

✎ En complément des réponses de **M. le Président** aux observations formulées par **M. Guerre** sur le contournement nord-ouest, **M. Montagner** précise que depuis de nombreuses années les élus de toutes tendances politiques ont travaillé sur l'ensemble des contournements que ce soit au sein du SIEP ou de l'association de promotion des liaisons RN7 et A71 créée en 1999.

Il indique également qu'à la création de la Communauté d'Agglomération en 2001, ce travail s'est poursuivi et qu'en 2003 l'assemblée communautaire a voté la variante C pour le contournement nord-ouest à l'exception de quelques élus des communes concernées. Puis il y a eu le Grenelle de l'Environnement, ce dossier a été repris puis abandonné.

De même, en 2009, une délégation composée d'élus de l'agglomération, des départements, de sénateurs a été reçue à l'Elysée pour défendre l'ensemble des liaisons routières du territoire, réunion au cours de laquelle, il leur a été signifié que sur 22 Présidents de régions deux -le Centre et l'Auvergne-, refusaient de participer au financement des routes interrégionales.

Aujourd'hui, ce dossier, pour lequel l'Etat a engagé des crédits d'études, n'est pas contesté dans sa totalité, seule la partie nord sur une zone humide est remise en cause. Les élus concernés travaillent sur cette question et une solution adaptée émerge.

✎ **M. Guerre** rappelle qu'il existe des voiries communales, départementales, des routes nationales mais pas de routes régionales et que depuis une loi de M. Borloo, préconisant l'intervention financière des régions sur le rail, les régions n'ont pas de compétence légale obligatoire à intervenir sur les routes nationales.

Il indique qu'au cours de son mandat tous les élus ont énormément travaillé sur le CNO et il se félicite de l'inscription des crédits d'étude même s'il les juge insuffisants. Il précise enfin que si ce dossier avance un peu, il existe toutefois un blocage entre deux communes avec une solution impossible relevée par ailleurs par M. le Préfet.

✎ **Mme Lopez** fait part de ses remarques sur le budget :

- sur les recettes de fonctionnement -hausse de 0,69 % due à une revalorisation des bases par l'Etat-, l'écho qui lui en est fait en ne baissant pas le levier dont dispose VVA grève encore plus le pouvoir d'achat des habitants,
- sur l'évolution BP 2015/2014, le constat d'une fiscalité très élevée,
- un endettement de près de 2M€, le remboursement de la dette étant d'environ 3 M€ et VVA contractant un emprunt d'environ 5 M€.
- une diminution de la CFE (- 1,64 %) traduction de la baisse de l'activité professionnelle non salariée,
- une augmentation de la TASCOM qui asphyxie les commerçants (+ 5,07 %)
- sur les dépenses de fonctionnement
 - . une augmentation des charges de personnel de 1,97 %
 - . sur les subventions attribuées dans le cadre du BP, la nécessité d'avoir des documents comptables (bilan, compte de résultat) pour pouvoir apprécier le montant versé certaines associations disposant d'un excédent de trésorerie.

Pour conclure, elle remercie la direction du développement économique et de l'insertion par l'économie pour les documents qui lui ont été adressés sur le PLIE qui lui ont permis de constater qu'il y avait une pléthore de prescripteurs (mission locale, pôle emploi, cap'emploi, BIJ) et de prestataires (avenir insertion, Afpa, UFCV, FCA, etc...) pour un bilan des actions 2014 loin d'être positif. Elle indique par ailleurs que le CRESS Auvergne a édité un panorama 2012 avec des données de 2008 ne permettant pas d'apprécier son contenu et ne voit pas comment on peut être réactif vis-à-vis de l'emploi avec de telles données alors que le marché de l'emploi est en constante évolution.

➤ **M. Aguilera** indique :

- qu'il ne s'agit pas, conformément à sa présentation en préambule du débat et au débat du DOB, d'une augmentation des taux pour 2015 mais d'une augmentation des produits : ce sont les hausses de bases qui font les hausses de produits pour VVA en 2015
- que depuis 2014, la collectivité continue de se désendetter
- que la collectivité aura un endettement stabilisé en 2015

➤ **M. Delunel** précise que l'intervention de la chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire consistait à une présentation de leurs chiffres et que le bilan du PLIE ne lui semble pas si négatif.

➤ A l'issue de ces interventions et après que M. Jean-Michel Guerre –Président de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier en exercice jusqu'au 29 avril 2014 et M. Claude Malhuret – Président de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier en exercice depuis le 29 avril 2014 aient quitté la salle, **M. Mazal**, doyen d'âge, procède au vote des différents comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, approuve chacun des Comptes Administratifs 2014 présentés en introduction qui font apparaître les votes suivants :

C.A. «Principal »
Unanimité

C.A. annexe « Zones d'Activités »
Unanimité

C.A. annexe « Assainissement »
Unanimité

C.A. annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) »
Unanimité

C.A. annexe « Immobiliers d'entreprises»
Unanimité

C.A. annexe « Transports »
Unanimité

C.A. annexe « Abattoir »
Unanimité

N° 8 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du Budget Principal et des 6 Budgets annexes de l'établissement présentée.

N° 9 - BUDGETS PRIMITIFS 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

➤ Après que **M. Aguilera**, Vice-Président délégué aux Finances, ait procédé à une présentation détaillée des budgets primitifs établis pour l'année 2015 tant en ce qui concerne le Budget Principal que les budgets annexes (cf. annexe), **M. le Président** propose de procéder au vote du budget principal et des budgets annexes 2015.

A/ - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (60 voix pour et 7 contre (Mmes Bouard, Lopez et MM. Guerre, Skvor, Pommeray, Minard, Delabre) :

1/ approuve le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à la somme de **17 826 460,47 €**

- en section de fonctionnement à la somme de **60 611 393,95 €**

Pour assurer l'équilibre financier de plusieurs budgets annexes de la Communauté, le Budget Principal versera les participations suivantes :

- Subventions de fonctionnement d'équilibre

Budget Annexe des Transports en Commun **152 844,89 €**

Budget Annexe Immobiliers d'Entreprises..... **477 651,04 €**

- Avance d'investissement remboursable

Budget Annexe Zones d'Activités **4 557 425,57 €**

2/ vote le budget qui lui est présenté :

a) au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition d'opérations et programmes ainsi qu'un montant maximum d'emprunt à **5 011 247,84 €**

b) au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement laquelle s'équilibre par une baisse des dépenses de fonctionnement, la prise en compte des baisses de dotations de l'Etat et le maintien des taux de fiscalité directe (taxe d'habitation (TH), taxe foncière additionnelle sur les propriétés non bâties (TFPNB), taxe foncière additionnelle sur les propriétés bâties (TFPB), cotisation foncière des entreprises (CFE), à savoir 11.72 % TH, 2.55 % TFPNB, 0.384% TFPB et 28.68 % CFE.

B/ - BUDGET ANNEXE – ABATTOIR

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (60 voix pour et 7 contre (Mmes Bouard, Lopez et MM. Guerre, Skvor, Pommeray, Minard, Delabre), approuve le Budget Primitif Annexe Abattoir pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à la somme de **892 906,73 €**

- en section de fonctionnement à la somme de **675 758,54 €**

Mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2015, pour un montant maximum s'élevant à : **196 610,56 €**.

C/ - BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (60 voix pour et 7 contre (Mmes Bouard, Lopez et MM. Guerre, Skvor, Pommeray, Minard, Delabre), approuve le Budget Primitif Annexe Transports pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à la somme de **697 758,54 €**

- en section de fonctionnement à la somme de **5 430 607,64 €**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le budget primitif principal 2015 abonde une participation s'élevant à la somme de **152 844,89 €**.

D/ - BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (60 voix pour et 7 contre (Mmes Bouard, Lopez et MM. Guerre, Skvor, Pommeray, Minard, Delabre), approuve le Budget Primitif Annexe Assainissement pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'investissement à la somme de **11 414 200,97 €**
- en section de fonctionnement à la somme de **9 118 721,19 €**

Mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2015, pour un montant maximum s'élevant à : **2 526 713,76 €**.

E/ - BUDGET ANNEXE – IMMOBILIERS D'ENTREPRISES TVA

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (60 voix pour et 7 contre (Mmes Bouard, Lopez et MM. Guerre, Skvor, Pommeray, Minard, Delabre), approuve le Budget Primitif Annexe Immobiliers d'Entreprises pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section d'investissement à la somme de **7 757 226,51 €**
- en section de fonctionnement à la somme de **3 761 880,04 €**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2015 abonde une participation s'élevant à la somme de **477 651,04 €**.

Mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2015, pour un montant maximum s'élevant à : **500 000 €**.

F/ - BUDGET ANNEXE – SPANC

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (60 voix pour et 7 contre (Mmes Bouard, Lopez et MM. Guerre, Skvor, Pommeray, Minard, Delabre), approuve le Budget Primitif Annexe « Service Public de l'Assainissement Non Collectif » pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section d'investissement à la somme de **81 194,62 €**
- en section de fonctionnement à la somme de **138 458,51 €**

G/ - BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (60 voix pour et 7 contre (Mmes Bouard, Lopez et MM. Guerre, Skvor, Pommeray, Minard, Delabre), approuve le Budget Primitif Annexe Zones d'Activité pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section d'investissement à la somme de **12 278 513,26 €**
- en section de fonctionnement à la somme de **6 789 787,24 €**

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2015 abonde une avance remboursable s'élevant à la somme de **4 557 425,57 €**.

➤ **M. Guerre** se dit surpris que la collectivité ne procède pas au vote des taux de fiscalité.

➤ **M. Pommeray** souhaite connaître les dispositions qui permettent de ne pas voter les taux ce qui semble s'opposer au principe d'annualité budgétaire.

➤ A la demande du Président, **M. Ramis**, directeur général des services, indique que VVA fait une délibération distincte sur les taux de TH, TFB et TFNB s'ils sont revus à la hausse. En revanche, lorsque les taux sont maintenus, VVA, déjà en 2014, considère que le vote du budget comporte vote des taux selon le principe généralisé en matière fiscale que tant qu'une délibération n'est pas reportée ou annulée elle est applicable les années suivantes.

N° 10 - BUDGET 2015 – AJUSTEMENTS AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – CREDITS DE PAIEMENTS (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité d'inscrire au budget les crédits de paiement nécessaires aux règlements des factures et des marchés engagés par la Collectivité, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de poursuivre la gestion des dépenses d'investissement des budgets « principal » et annexes « assainissement collectif » et « immobiliers d'entreprises » dans le cadre des autorisations de programmes pluriannuelles et des crédits de paiement annuels,
- d'engager les autorisations de programme et les crédits de paiement 2015 présentés.

N° 11 - PROVISIONS 2015 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire, sur le budget principal, une provision pour risques et charges de 270 250€ correspondant à la redevance post-exploitation versée par le délégataire du service des déchets non dangereux du Guègue augmentée du montant correspondant au rattrapage des années 2010 et 2011
- de réaliser les opérations suivantes au titre des provisions pour dépréciation de comptes de tiers :
 - Budget Principal : Non inscription de provision au titre du budget primitif 2015 compte tenu du solde de provisions constitué au cours des exercices antérieurs.
 - Budget Immobiliers d'Entreprises : Inscription d'une provision d'un montant de 11 000€ au titre du budget primitif 2015.
 - Budget Assainissement : Inscription d'une provision d'un montant de 30 000€ au titre du budget primitif 2015.
 - Budget Transports en commun : Non inscription de provision au titre du budget primitif 2015 compte tenu de l'absence d'admissions en non-valeurs et de restes à recouvrer.
 - Budget Spanc : Inscription d'une provision d'un montant de 1 350€ au titre du budget primitif 2015.
- d'inscrire sur le budget principal, une provision pour risques et charges financiers de 100 000€ correspondant au risque de perte de change pour 2015 sur deux emprunts réalisés en franc suisse.

N° 12 – AMORTISSEMENTS - MISE A JOUR DU CADENCEMENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de réduire à 30 ans la durée d'amortissement des catégories de biens suivantes sur le budget Immobiliers d'Entreprises :
 - 2132 – Immeubles de rapport
 - 2138 – Autres constructions
 - 21732 – Immeubles de rapport reçus au titre d'une mise à disposition
- de fixer les cadencements d'amortissements suivants :
 - Budget Principal :

Comptes M14	Libellé	Durée
21531	Réseaux d'adduction d'eau	50 ans

- Budget Immobiliers d'Entreprises :

Comptes M14	Libellé	Durée
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
2182	Matériel de transport	10 ans

- Budget Assainissement :

Comptes M49	Libellé	Durée
21355	Bâtiments administratifs	60 ans

- Budget Transports en commun :

Comptes M43	Libellé	Durée
2138	Autres constructions	30 ans
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	30 ans
2182	Matériel de transport	10 ans

N° 13 - FISCALITE – FIXATION DES TAUX DE TEOM POUR 2015 POUR LES COMMUNES CONCERNEES PAR L'ADHESION DE VVA AU SICTOM SUD ALLIER (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés (66 voix pour et 1 contre de M. Jourdain), le produit attendu pour les 20 communes concernées par l'adhésion de VVA au SICTOM SUD ALLIER, en hausse de 0,37% par rapport à 2014 et fixé à 3 604 551 €, ainsi que les taux appliqués en 2015 validés par son Comité Syndical le 30 mars 2015, conformément au tableau qui lui est présenté.

N° 14 – PERSONNEL – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de déploiement, de continuité de service ou d'avancement statutaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- . adopte le tableau des effectifs au 15 avril 2015 prenant en compte les évolutions proposées,
- . autorise le Président à faire évoluer les emplois permanents et non permanents selon les propositions,
- . autorise le Président à signer le contrat à durée déterminée concernant le poste de chargé du plan climat énergie territorial.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 15 - COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE VVA (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Président, approuve à l'unanimité :

- la désignation de M. Joseph Gaillard en tant que représentant de M. le Président auprès de la CDAC au titre de son mandat de Président de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et Mme Evelyne Voitellier comme suppléante.

- la désignation de M. Frédéric Aguilera en tant que représentant de M. le Président auprès de la CDAC au titre de son mandat de Président de l'EPCI en charge du SCOT et Mme Annie Corne comme suppléante.

POLE VIE SOCIALE ET UNIVERSITE

N° 16- ENFANCE-PETITE ENFANCE – RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) (rapporteur M. Alain Dumont)

Devant la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales d'accompagner une démarche globale et concertée en donnant accès à des financements complémentaires prévus par le dispositif du Contrat « Enfance-Jeunesse », établi pour 4 ans, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président, à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'ensemble des aides apportées par la Caisse d'Allocations Familiales sur la durée du contrat s'élèverait à 1 302 094 €.

N° 17- ENFANCE-PETITE ENFANCE – MODIFICATION DES TARIFS DES « CAMPS ADOS » (rapporteur M. Alain Dumont)

Le contrat liant VVA à la CAF permettant de fixer des tarifs librement dès lors que plusieurs tranches sont prévues afin de prendre en compte les revenus de la famille, le Conseil Communautaire, après avis de la commission 3 en date du 17 mars 2015, décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs des camps pour les adolescents dans les conditions suivantes :

Tranche	Plancher de la tranche	Plafond de la tranche	Tarif Camp 6 jours	Tarif Camp 5 jours
1 ^{ère} Tranche	En dessous de 11 500 €		65 €	50 €
2 ^e Tranche	11 501 €	16 000 €	85 €	70 €
3 ^e Tranche	16 001 €	24 000 €	115 €	100 €
4 ^e Tranche	24 001 €	35 000 €	145 €	130 €
5 ^e Tranche	Au-dessus de 35 000 €		185 €	170 €

N° 18- CULTURE - EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « PORTRAIT(S) » - SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME ET DE THERMALISME DE VICHY (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant l'intérêt de soutenir l'édition 2015 de cette exposition qui contribue largement au cours de l'été à l'attractivité de notre territoire, pour un budget total estimé à 131 000 €, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer à l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy, gestionnaire du Centre culturel Valéry Larbaud, organisateur de l'exposition, une subvention de 5 000 €.

N° 19- SPORTS – SUBVENTIONS (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Devant la volonté politique de Vichy Val d'Allier de soutenir et d'encourager les associations et les manifestations sportives d'intérêt communautaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Yacht Club de Vichy – Championnat de France de motonautisme: 3 000 €
- Club Aviron – Championnat de France Minimes et critérium National Vétérans : 1 500 €
- Ligue Auvergne Escrime - critérium National Minimes : 3 500 €
- Comité Allier Tir à l'arc - Championnat de France Jeunes : 4 000 €
- Racing Club Vichy Rugby - Championnat d'Europe de Rugby à 7 des moins de 19 ans : 5 000 €

- Volley-ball District Vichyssois - Finales Interpôles de volley-ball masculins et féminins : 1 000 €
- Sporting Club Amical Cussétois Football - 10ème édition Cusset Festifoot : 1 000 €
- Boule Cussétoise - Grand prix National Bouliste : 500 €
- La Française Cusset - 1/2 Finales du Championnat de France : 1 000 €
- Boxing Club Cussétois - C-Fight V : 1 000 €
- Société d'Escrime Vichy - Championnats de France d'Escrime Epée : 1 000 €

Mandat est donné à M. le Président pour signer au nom de Vichy Val d'Allier les conventions à intervenir.

N° 20 - COHESION SOCIALE – CONTRAT DE VILLE POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMERATION DE VICHY 2015/2020 – PROTOCOLE PRE-CONTRACTUEL (rapporteur Mme Isabelle Delunel)

Devant la nécessité d'établir un cadre contractuel pour permettre aux différents partenaires financeurs de subventionner les actions qui seront retenues dans la programmation annuelle 2015, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer le protocole pré-contractuel permettant de soutenir les actions/projets qui s'articuleront autour des 3 piliers prévues par la loi :

- pilier 1 : cohésion sociale (réussite éducative, santé, culture, lien social, intergénérationnel et développement de la citoyenneté, prévention de la délinquance, prévention des incivilités et actions en faveur de la tranquillité publique,
- pilier 2 : cadre de vie et renouvellement urbain (gestion urbaine de proximité/GUP),
- pilier 3 : emploi et développement économique (mobilité, freins au retour à l'emploi, accès à la qualification, accès aux outils de création ou de reprise d'entreprise par les habitants des quartiers prioritaires).

POLE TECHNIQUE ET INGENIERIE LOCALE

N° 21- COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (rapporteur Mme Maryline Morgand)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées,
- de composer cette dernière de 16 personnes réparties de la façon suivante :
 - . 7 sièges pour les élus de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier (7 titulaires et 7 suppléants dont la présidence)
 - . 9 sièges pour les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées, les personnes âgées, les acteurs économiques ainsi que les autres usagers de l'agglomération.

La liste des membres de cette commission sera arrêtée ultérieurement par le Président.

N° 22- CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE L'AGGLOMERATION - CONVENTION POUR L'AMELIORATION DE LA DESSERTE DU BIOPARC A HAUTERIVE (rapporteur M. Patrick Montagner)

Devant l'intérêt d'améliorer la desserte de la zone d'activités du Bioparc par le contournement sud-ouest de l'agglomération en élargissant notamment le rétablissement de la RD275, et en créant l'amorce d'un carrefour en T pour desservir les terrains de la partie sud, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention avec le conseil général de l'Allier et le titulaire du contrat de partenariat définissant les caractéristiques générales techniques du rétablissement de la RD275 entre le contournement et la RD131, les conditions de remise technique des travaux à VVA, les modalités techniques, financières et administratives de la gestion ultérieure des aménagements, les droits et obligations respectifs des signataires, et les modalités d'organisation des travaux, étant entendu que les modifications demandées par VVA, s'élevant à 38 660 € HT, sont prise en charge par vichy Val d'Allier,
- autorise M. le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie et aux liaisons routières à signer ladite convention.

N° 23 A/ - HABILITATION – INSTRUCTION – AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS – MODIFICATION STATUTAIRE

(rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Suite aux discussions entre Vichy Val d'Allier et ses communes membres sur la pertinence de créer un service commun au sein de Vichy Val d'Allier afférent à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, et dans la perspective de la création de ce service commun, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la modification statutaire visant à insérer le titre et l'article suivants aux statuts communautaires en vigueur :

« TITRE 2BIS – HABILITATION.

Article 7 bis : Habilitation en matière d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols.

La communauté d'agglomération est habilitée en matière d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 1er juillet 2015.

Le service apporté en matière d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol bénéficie uniquement aux communes membres de la Communauté d'Agglomération disposant de documents d'urbanisme.

Les responsabilités réciproques de la communauté d'agglomération et des communes sont déterminées par convention. »

- autorise M. le Président à prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution de la présente délibération, et notamment la notifier à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres afin que leurs conseils municipaux donnent leur avis dans un délai de trois mois conformément à l'article L.5211-20 du CGCT.

- décide de solliciter M. le Préfet de l'Allier aux fins qu'il prononce, après consultation des conseils municipaux des communes membres, conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier.

B/ - CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

En complément de la délibération n° 23 A/ de ce jour, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la création d'un service commun chargé d'instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à compter du 1^{er} juillet 2015, pour le compte de ses communes membres concernées par l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme,
- décide d'instruire, dans les mêmes conditions, les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols des communes de Busset et de Magnet dès l'approbation de leur document d'urbanisme,

- approuve la convention cadre visant à préciser les responsabilités réciproques en matière d'instruction de la commune et de Vichy Val d'Allier, les modalités de financement de ce service commun, etc..., laquelle sera bien évidemment adaptée à la situation de chaque commune,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions à mettre en place entre chaque commune et la Communauté d'Agglomération, ainsi que tout avenant sans incidence financière qui pourrait intervenir ultérieurement et tout autre document concernant la création de ce service commun.
- demande aux communes de bien vouloir proposer à leur prochain Conseil Municipal une délibération visant à autoriser le Maire à conventionner avec la Communauté d'Agglomération afin de charger le service de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

N° 24- ADIL 03- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015 (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder à l'ADIL03 une subvention de fonctionnement de 16 700 euros pour l'exercice 2015, se décomposant comme suit : 11 000 euros au titre de sa compétence générale, et 5 700 euros au titre de sa mission d'observation.

Mandat est donné à M. le Président ou le Vice-Président délégué pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

N° 25- TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HABITAT – AVENANT A LA CONVENTION PROCIVIS (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale avec la SACICAP PROCIVIS, portant sur le renouvellement de la convention initiale et sur le resserrement des missions de PROCIVIS autour du financement des avances de subventions.

N° 26- ALLIER HABITAT – ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR ETUDE DE RENOVATION ENERGETIQUE (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 2 000 € à Allier Habitat pour la réalisation d'une étude confiée à NALDEO visant à analyser la faisabilité d'un raccordement, à la chaufferie bois du Lycée Albert Londres, des réseaux actuels de chauffage du quartier de Presles.

► **M. Skvor** souligne l'intérêt de cette initiative en terme de mutualisation des réseaux et des ressources en chaleur et demande si à l'échelle de l'agglomération il pourrait être envisagé d'élargir ce type de réflexion et de schéma via un plan chaleur coupé à un plan froid comme dans les collectivités engagées au niveau des territoires à énergie positive.

► **M. Aurambout** l'informe d'une réflexion engagée au niveau de la géothermie pour voir les réseaux de chaleur possibles. Des contacts ont été pris dans ce sens avec la Compagnie Fermière de Vichy.

N° 27- LOGEMENT SOCIAL – GARANTIE D'EMPRUNT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Question retirée de l'ordre du jour.

POLE ENVIRONNEMENT, MOBILITES DURABLES ET PREVENTION DES RISQUES

N° 28- CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE L'AGGLOMERATION – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE FOURREAUX SUR LA COMMUNE DE SERBANNES ET A SON FINANCEMENT PAR VVA (rapporteur M. Raymond Mazal)

Devant l'intérêt de réaliser une canalisation d'assainissement permettant de refouler les effluents du village du Jaunet vers le réseau relié à la station d'épuration communautaire de Vichy-Rhue, qui empruntera la RD417 et traversera le Contournement Sud-Ouest avant de rejoindre la RD984, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à la voirie et aux liaisons routières pour signer une convention avec le conseil départemental de l'Allier et le titulaire du contrat de partenariat afin de définir les caractéristiques générales techniques du rétablissement de la RD275 entre le contournement et la RD131, les conditions de remise technique des travaux à VVA, les modalités techniques, financières et administratives de la gestion ultérieure des aménagements, les droits et obligations respectifs des signataires, et les modalités d'organisation des travaux.

Les modifications demandées par VVA, s'élevant à 27 505 € HT, seront prises en charge par Vichy Val d'Allier.

N° 29- ATTRIBUTION DES MARCHES A BONS DE COMMANDE – TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES (EXTENSIONS, CREATIONS DE BRANCHEMENTS, REHABILITATION, REPARATIONS) ET VOIRIES (EXTENSIONS ET REPRISES) (rapporteur M. Raymond Mazal)

Après avis de la commission d'appel d'offres le 17 mars 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution des marchés à bons de commande selon le tableau ci-dessous :

Lot	Attributaire	Montant annuel estimé en € ht	Montant annuel estimé en € ttc
1	Groupement d'entreprises EIFFAGE TP	2 777 878,00	3 333 453,60
2	Groupement d'entreprises EIFFAGE TP	589 018,00	706 821,60
3	M3R	76 098,00	91 317,60

Chaque lot est attribué pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois 1 an.

Mandat est donné à M. le Président ou le Vice-Président délégué pour signer les marchés correspondant.

N° 30 – ATTRIBUTION DES MARCHES A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'EPURATION DES EAUX USEES – LOTS 1 ET 3 (rapporteur M. Raymond Mazal)

Après avis de la commission d'appel d'offres le 31 mars 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la conclusion des marchés à bons de commande pour la fourniture de chlorure ferrique (lot 1) et de polymère (lot 3), pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an, selon les conditions suivantes :

Lot	Titulaire	Montant prévisionnel annuel du marché (HT)	Montant prévisionnel annuel du marché (TTC)
1 : chlorure ferrique	BRENNTAG	21 175,00 €	25 410,00 €
3 : polymère	SNF	85 250,00 €	102 300,00 €

Mandat est donné à M. le Président ou à M. le Vice-Président délégué pour signer les marchés correspondants.

N° 31- REALISATION DE L'AIRE DE COVOITURAGE « MAISON BLANCHE » SUR LA COMMUNE D'ESPINASSE-VOZELLE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER ET VVA

(rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise M. le Président à signer la convention de partenariat entre le Conseil Départemental de l'Allier et la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier pour la réalisation de l'aire de covoiturage « Maison Blanche ». Le coût d'aménagement du site estimé à 55 000 € HT sera financé à 50 % par le Conseil Départemental de l'Allier et à 50 % par la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier.

➤ En réponse à une remarque formulée auparavant par M. Guerre, M. Germanangue informe qu'une réflexion est engagée entre les responsables du service transport de VVA et de la société Kéolis sur la tarification solidaire. Il souligne qu'il s'agit d'un dossier complexe qui devrait être présenté à l'assemblée communautaire pour une mise en place potentiellement à la rentrée 2016.

N° 32- ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE SAINT-AMAND *(rapporteur M. Michel Aurambout)*

A/ – AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2010/2014

Après avis favorable des membres de la commission 2 réunie le 24 mars 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention complémentaire de 14 915 € au CEN Allier pour la période janvier à mai 2015, venant clôturer la convention pluriannuelle d'objectifs mai 2010-mai 2015 (le CEN Auvergne ne sera quant à lui plus mobilisé sur la présente CPO).

Mandat est donné à M. le Président pour signer ce dernier avenant n°5 à la CPO sans modification du montant global de 214 343 €.

B/ - SECOND PLAN DE GESTION 2015-2019

Après avis favorable des membres de la commission 2 réunie le 24 mars 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le second plan de gestion 2015-2019 estimé à hauteur de 265 584 €
- approuve l'estimation d'une subvention sur 5 ans de 174 457 € au CEN Allier dont 38 959 € à accorder pour 2015, sous réserve de validation du plan de gestion par le Conseil départemental de l'Allier qui apporte une aide à hauteur de 60% des dépenses sur les sites E.N.S.
- donne mandat au Président pour signer toutes les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce second plan de gestion
- autorise la sollicitation de toute aide financière complémentaire, notamment européenne (FEDER, FEADER).

N° 33 - ESPACE NATUREL SENSIBLE BOIRE DES CARRES – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2013-2017 (rapporteur M. Michel Aurambout)

Après avis favorable des membres de la commission 2 réunie le 24 mars 2015, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve une augmentation de 12,7% de la subvention estimée pour 2015, soit 47 289,24 € contre 41 969 € initialement programmés et sans modification du montant global sur 5 ans de 212 802 €

Mandat est donné à M. le Président pour signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2017.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres présents puis lève la séance plénière à 20 h 45.



Le Président
Claude MALHURET